

# Guide d’instruction relatif à la demande en obtention d’une licence zéro émissions 2024

Conformément à la pratique des années précédentes et en vertu de l'article 6, paragraphe 3, de la loi modifiée du 5 juillet 2016 concernant l'organisation des services de taxis, vingt nouvelles licences zéro émission seront octroyées à partir du mois de mars. Les dates suivantes ont été fixées pour le processus d'attribution :

- Le 11 mars 2024, à partir de 10h00 : quinze licences zéro émission pour la zone 1 ;
- Le 18 mars 2024, à partir de 10h00 : cinq licences zéro émission pour les zones 2 à 6.

Nous vous encourageons vivement à consulter attentivement le présent guide d'instructions afin de vous préparer au mieux pour votre demande et d'éviter toute erreur susceptible de la rendre irrecevable.

## Description de la procédure d’attribution

- Toute démarche doit être effectuée via MyGuichet.
- La démarche doit être accompagnée de toutes les pièces requises. Il est important de souligner que la preuve de paiement doit être incluse dans la demande. Toute demande qui ne serait pas accompagnée de la preuve de paiement requise sera considérée comme irrecevable et sera clôturée sans suite. La preuve de paiement\* doit impérativement mentionner le numéro de la démarche effectuée. Par conséquent, la taxe d'instruction de 100€ doit être réglée avant la soumission de la démarche en question.
- Une fois les démarches reçues, les licences seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite du contingent disponible.
- Chaque demandeur sera ensuite informé de l'octroi de la licence ou recevra un avis négatif, dans le cas où le demandeur n'aurait pas été classé suffisamment haut pour obtenir une licence ou aurait déjà reçu trois licences zéro émission pour l'année civile en cours.

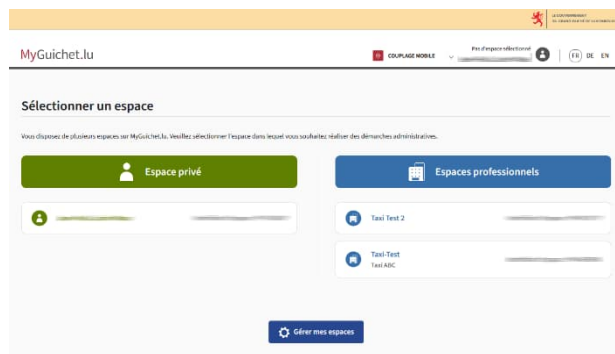
\* La preuve de paiement est soit un avis de débit qui peut être généré directement après avoir effectué le paiement, soit une copie d'écran du paiement effectué indiquant clairement les détails du paiement.

## Recommandation

Il est vivement recommandé d'utiliser un ordinateur pour effectuer cette démarche, en raison de sa facilité d'utilisation. L'utilisation d'un PC offre certaines fonctionnalités qui permettent un remplissage plus rapide de certains champs, par exemple. Il est conseillé d'éviter l'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette.

## La démarche étape par étape

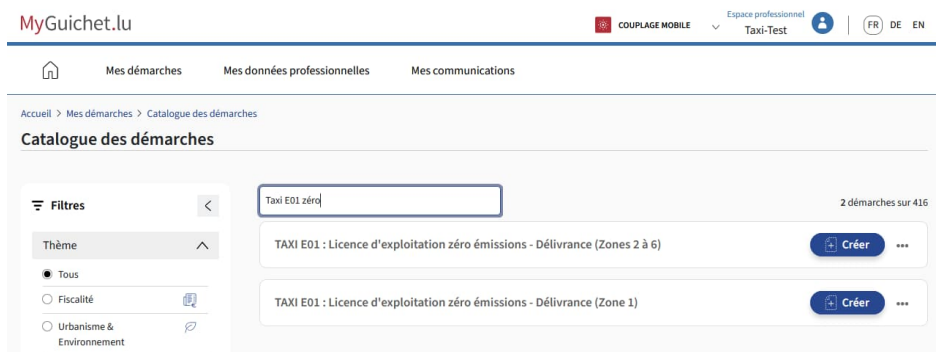
1. Ouvrez le site MyGuichet dans votre navigateur Internet : <http://www.myguichet.lu>.
2. Choisissez votre espace professionnel relatif à la société de taxi pour laquelle vous désirez effectuer la demande en obtention :



3. Cliquez ensuite sur le bouton « Nouvelle Démarche » :



4. Pour trouver facilement la démarche, entrez le texte « TAXI E01 » au niveau du champs texte au milieu de la page :



- Vous vous trouvez dès à présent dans la démarche en obtention d'une licence zéro émissions. A la première page vous devez obligatoirement renseigner la forme juridique de votre société, soit en nom personnel (personne physique) soit en tant que société commerciale. Par ailleurs, il vous est demandé de renseigner le numéro de l'autorisation d'établissement de votre société :

MyGuichet.lu TAXI-TEST

TAXI E01 - Licence d'exploitation - Délivrance

**Étapes**

- Informations générales
- Signalétique du demandeur
- Déclaration
- Justificatifs à joindre à la demande

**Demande de délivrance d'une licence d'exploitation de taxi**

Vous devez compléter, signer, ajouter les pièces justificatives puis transmettre votre demande. Une fois votre demande traitée, une communication vous sera envoyée par le Service des taxis.

**Type de licence** : Zéro émissions

**Zone Géographique** : Zone 1 (Centre)

**Identité du demandeur\*** :  Personne physique  Société commerciale \*

**Numéro d'autorisation d'établissement\*** : 123456789/1

REPRENDRE PLUS TARD    ÉTAPE SUIVANTE >

*Au cas où vous ne disposez pas encore de votre autorisation d'établissement, veuillez renseigner comme numéro le 99999999/0. Toutefois, il est important de noter qu'en cas d'attribution d'une licence d'exploitation il incombe au demandeur de présenter une autorisation d'établissement valable selon les termes de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis dans les deux mois à partir de la date de la demande.*

Cliquez sur « Page suivante » pour accéder à la suite de la démarche.

- À cette étape, veuillez renseigner vos coordonnées professionnelles, y compris un numéro de téléphone et une adresse e-mail. Veuillez noter que ces informations sont cruciales pour assurer une communication efficace entre nos services et vous. Nous vous prions de fournir des données permettant d'être joignables pendant les heures de bureau habituelles par le gérant de la société. De plus, veuillez noter que nous ne conservons qu'une seule adresse e-mail par société.

TAXI E01 - Licence d'exploitation - Délivrance

**Étapes**

- Informations générales
- Signalétique du demandeur
- Déclaration
- Justificatifs à joindre à la demande

**Signalétique du demandeur**

Signalétique

**Numéro d'identification** : [Champ]

**Nom** : [Champ]

**Prénom** : [Champ]

**Coordonnées professionnelles**

**Pays** : Luxembourg

**Code postal\*** : [Champ]

**Localité\*** : [Champ]

**Rue\*** : [Champ]

**Numéro de rue\*** : [Champ]

**Complément d'adresse** : [Champ]

Je n'ai pas trouvé l'adresse dans la liste

**Téléphone\*** : +352 999 999 999 [Champ]

**Téléphone 2** : [Champ]

**Fax** : [Champ]

**E-mail\*** : test@test.lu [Champ]

L'adresse e-mail indiquée doit être l'adresse de correspondance électronique principale avec la société étant donné qu'elle sert de moyen principal de communication entre le demandeur et le service taxi du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Elle doit être accessible à tout moment. Toute modification y relative doit être communiquée au Ministère dans les plus brefs délais.

Mondax, March 4, 2021

7. Ensuite, il faudra cocher les quatre déclarations indiquées sur la page en question. Nous vous invitons à les lire attentivement :

MyGuichet.lu TAXI-TEST

TAXI E01 - Licence d'exploitation - Délivrance

**Étapes**

- ✓ Informations générales
- ✓ Signalétique du demandeur
- ▶ Déclaration
- ... Justificatifs à joindre à la demande

**Déclaration**

- En ma qualité d'exploitant de taxi certifié que la présente est sincère et vraie et je prends note qu'en cas de fausse déclaration ou de déclaration incomplète, Je m'expose aux sanctions prévues par le Code pénal luxembourgeois.
- Je marque mon accord à ce que les données soumises fassent l'objet d'un traitement des données dans le cadre de la gestion des taxis.
- J'ai pris note que seule une démarche pour laquelle la taxe d'instruction a été payée fait l'objet d'une instruction du dossier. Le paiement de la taxe d'instruction ne donne pas lieu à l'octroi d'une licence d'exploitation de taxi zéro émissions.
- J'atteste avoir été informé(e) de l'obligation pour la preuve de paiement de comporter le numéro d'identification de la démarche soumise et que toute soumission de preuve de paiement dépourvue de ce numéro ou l'envoi d'un document ne correspondant pas à la preuve de paiement requise entraînera un refus automatique.

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

8. La page suivante vous informe des détails de paiement pour la taxe d'instruction.

MyGuichet.lu TAXI-TEST

TAXI E01 - Licence d'exploitation - Délivrance

**Étapes**

- ✓ Informations générales
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Déclaration
- ▶ Justificatifs à joindre à la demande

**Justificatifs à joindre à la demande**

Copie de la preuve de paiement de la taxe d'instruction de 100 € à payer sur le compte suivant :

Titulaire du compte : TS-CE MDDI DEPART : TRANSPORTS

Compte bancaire : LU65 1111 7055 3453 0000 (Code Swift: CCPLULLL)

Communication : N° de la démarche MyGuichet

Le dossier devra en outre comporter les documents et renseignements suivants:

Copie du passeport ou de la carte d'identité, en cours de validité, permettant l'identification de l'intéressé

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ÉTAPE SUIVANTE](#)

Où puis-je trouver le n° de la démarche qui est à renseigner lors du paiement ?

Un identifiant unique est attribué à chaque démarche au moment où elle est créée. Cet identifiant peut être retrouvé sur la page sommaire de vos démarches au niveau de votre espace MyGuichet. Le format de la référence est comme suit : 2024-XXX-XXXX.

MyGuichet.lu COUPLAGE MOBILE Espace prof Taxi-T

[Mes démarches](#) [Mes données professionnelles](#) [Mes communications](#)

Accueil > Mes démarches

**Mes démarches**

**Filtres**

Statut

- Tous
- En préparation
- Transmis
- À corriger
- Fermé

Rechercher une démarche

Résultats de la recherche

**TAXI L01 : Liste d'attente - Inscription**

Mise à jour : 07/03/2024 08:00:57 En préparation

Référence: 2024-A001-X137

9. Ensuite, vous accédez à une page récapitulative des informations que vous avez fournies. Cette page vous permettra de vérifier rapidement les données que vous avez saisies.

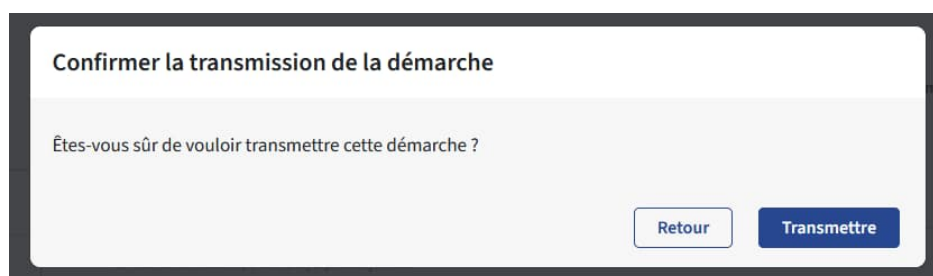
10. Ensuite il faudra signer électroniquement le document à soumettre :

11. Une fois votre signature apposée, vous serez ramené à la page récapitulative de votre dossier. Avant de pouvoir soumettre votre dossier, il est impératif d'ajouter les pièces demandées. Celles-ci comprennent une copie de la carte d'identité ou du passeport du titulaire de l'autorisation d'établissement, ainsi que la preuve de paiement dans le format requis. Pour les sociétés commerciales, veuillez également fournir une copie des statuts de la société.

12. Dès que les pièces jointes ont été jointes, les positions en question changeront de couleur (vert). Votre démarche est désormais prête à être envoyée.



13. Cliquez sur « Transmettre ». Le système vous demande une confirmation de cette action :



14. Votre démarche a été soumise et sera traitée dans les meilleurs délais par le service Taxis du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.



Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations sur l'évolution de votre demande par téléphone. Nous vous prions de patienter jusqu'à ce que nous vous communiquions les informations concernant votre démarche. En règle générale, vous recevrez une réponse dans un délai de deux semaines à compter de la soumission de votre demande. Nous vous remercions de votre compréhension.

